

Gouvernement du Québec

Décret 828-2024, 15 mai 2024

CONCERNANT l'approbation de l'Entente multilatérale provinciale-territoriale d'échange de renseignements sur la traçabilité des animaux entre le gouvernement du Québec et les gouvernements d'autres provinces du Canada

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec, de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique souhaitent conclure une Entente multilatérale provinciale-territoriale d'échange de renseignements sur la traçabilité des animaux, afin d'établir un cadre de collaboration concernant l'échange de données et de renseignements sur la traçabilité des animaux et de leur permettre d'accéder aux renseignements des autres gouvernements qui seront accessibles dans le Portail national d'information sur la traçabilité;

ATTENDU QUE cette entente constitue une entente intergouvernementale canadienne au sens de l'article 3.6.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30);

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 3.8 de cette loi, malgré toute autre disposition législative, les ententes intergouvernementales canadiennes doivent, pour être valides, être approuvées par le gouvernement et être signées par le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 25 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (chapitre M-14) le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation peut conclure des accords avec tout gouvernement ou organisme ainsi qu'avec toute personne, association ou société en vue de l'élaboration et de l'exécution de tout plan, programme ou projet concernant le développement des secteurs agricole et alimentaire;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE soit approuvée l'Entente multilatérale provinciale-territoriale d'échange de renseignements sur la traçabilité des animaux entre le gouvernement du Québec et les gouvernements d'autres provinces du Canada, laquelle sera substantiellement conforme au projet d'entente joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

La greffière du Conseil exécutif,

DOMINIQUE SAVOIE

83357

Gouvernement du Québec

Décret 830-2024, 15 mai 2024

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec aux rencontres provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine qui se tiendront les 16 et 17 mai 2024

ATTENDU QUE la Rencontre provinciale-territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine se tiendra à Whitehorse, au Yukon, le 16 mai 2024;

ATTENDU QUE la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine se tiendra à Whitehorse, au Yukon, le 17 mai 2024;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la sous-ministre de la Culture et des Communications, madame Nathalie Verge, dirige la délégation officielle du Québec aux rencontres provinciale et territoriale et fédérale, provinciale et territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine qui se tiendront les 16 et 17 mai 2024;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la sous-ministre de la Culture et des Communications, soit composée de :

— Monsieur Sébastien Cloutier, directeur des politiques, de la prospective et de la main-d'œuvre, ministère de la Culture et des Communications;

— Madame Isabelle Rochette, conseillère en affaires intergouvernementales, ministère de la Culture et des Communications;

— Monsieur Laurent Viau, conseiller en relations intergouvernementales, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, ministère du Conseil exécutif;